

## **Compte rendu de la réunion du Comité Départemental des Courses Hors Stade**

le 11 novembre 2014 à Conflans

**Présents :** Chantal Sechez, Gérard Cornu, Alain Cunche, Philippe Fernandes, Jean-Louis Esnault, Nina Majstorovic-Lagron, Alain Bonnemaïson, Ludovic Dilmi

**Absents/excusés :** Pascale Hachi

### **1-CALENDRIER DES COURSES**

Répartition des courses qui n'ont pas encore communiqué leur date et détails parmi les présents afin de contacter les organisateurs dans le but de compléter les informations

La date butoir est théoriquement le 15 Novembre pour l'impression.

### **2-LES CHALLENGES DES YVELINES**

En ligne avec la réunion plénière il est rappelé que :

- Les challenges – route et trail - sera ouvert aux licenciés FFA du département
- Le calcul du challenge route continuera à être calculé sur les dix « meilleures » courses route et les cinq « meilleures » courses trail.
- Un individu peut participer aux deux challenges
- Au niveau des clubs les points du challenge route et du challenge trail sont additionnés pour former un challenge global des équipés.
- Les réclamations doivent être faites dans les 15 jours qui suivent l'affichage sur le site de la CDCHS78.

### **3-LE CALENDRIER / REGLEMENT**

Le texte du calendrier est corrigé pour intégrer le challenge trail,

La catégorie « Vétéran 5 » est rajoutée puisqu'elle vient d'être créée officiellement

Publicité : il est décidé d'envoyer les factures des publicités immédiatement après la publication du calendrier, les annonceurs ont été prévenus.

### **4-SOIREE DES CHAMPIONS**

La soirée de remise des prix aura lieu le 12 décembre 2014 au centre Cousteau de Houilles. Il sera demandé à Hervé Joli d'être speaker.

La CDCHS n'a pas de soucis de budget pour les récompenses du challenge, le rapport qualité prix est plus important que le montant absolu. Les premiers auront des bons d'achat et les autres un vêtement (parka bleue de la marque SportCo).

Les récompenses des championnats départementaux sont payées par la CDA.

Les athlètes doivent être présents ou s'être excusés pour récupérer leurs récompenses du challenge, les coupes du championnat départemental peuvent être retirées au CDA en cas d'absence.

### **5-BONS D'ACHAT**

Il est décidé de songer à offrir des bons d'achat utilisables dans les deux magasins : Running Mantes et le Marathonien à Satrouville.

Puisqu'un certain nombre de bons d'achat remis comme prix n'est jamais utilisé il est décidé de demander la liste de ceux qui ont utilisé leur bon en 2014. L'argent payé pour les bons non utilisé sera transformé en avance de trésorerie pour les bons 2015. Afin d'éviter des fraudes il est décidé de tamponner. Désormais la boutique doit nous remettre la liste de ceux qui ont échangé leur bon d'achat et on les remboursera au fur et à mesure (sachant que le solde des bons non utilisé leur servira comme avance de trésorerie initiale).